

Mode jetable, exploitation durable : l'exemple SHEIN



act:onaid
pour des peuples solidaires


中国劳工观察
CHINA LABOR WATCH

juillet 2025

En bref...

On ne présente plus *Shein*, mastodonte chinois du textile ultra bon marché, dont la croissance fulgurante ces dernières années a redéfini les standards de la « fast fashion » (littéralement, la « mode rapide »).

Héritière d'un système déjà bien rodé par des marques comme *Zara* ou *H&M*, qui ont ouvert la voie à une production massive et accélérée, *Shein* en a poussé les logiques à l'extrême, sans freins ni garde fous, profitant de l'absence de réglementation adaptée. Le principe même de collection d'été ou d'hiver est rendu obsolète : les pièces sont renouvelées au jour le jour, à des prix dérisoires, grâce à l'exploitation d'une main-d'œuvre invisible.

Shein commande en flux tendu des vêtements, des accessoires de mode et du linge de maison à une myriade de petits ateliers, qui produisent de très faibles quantités de chaque pièce... Selon la demande, la production peut ainsi être augmentée ou abandonnée presque instantanément. L'offre s'adapte en permanence aux préférences des consommateurs et consommatrices, captées via leurs données de navigation sur la plateforme de vente en ligne.

Cette obsession de la réactivité, désormais largement nourrie et automatisée par des outils d'intelligence artificielle, alimente une production toujours plus rapide. Et cette logique ne s'arrête pas à la fabrication : elle s'étend jusqu'à la distribution. Tirant profit de différents régimes d'exemption douanière, *Shein* expédie ses colis depuis la Chine, par avion, avec la promesse d'une livraison en quelques jours.

Ces méthodes ne sont pas sans conséquences, tant pour notre environnement que pour les milliers de personnes qui produisent et distribuent les vêtements de la marque. Depuis quelques années, on voit donc l'opinion publique se mobiliser, l'environnement réglementaire se durcir. Les appels à encadrer l'industrie de la mode se multiplient, et la marque voit son modèle économique de plus en plus remis en question.

Cependant, tandis que *Shein* ajuste sa stratégie et affine son discours médiatique, les travailleurs et travailleuses continuent de payer le prix fort de son modèle économique : exploitation à grande échelle, discriminations de genre, absence de protection sociale...

C'est dans ce contexte que nous avons mené une enquête, en partenariat avec l'association *China Labor Watch*, sur les conditions de travail chez des fournisseurs de la marque dans la métropole de Guangzhou, l'un de ses principaux pôles de production. Les recherches que nous présentons ici s'inscrivent dans la continuité des investigations menées par d'autres ONG et la presse.

Notre enquête montre le caractère structurel des atteintes aux droits humains dans la chaîne de valeur des marques de « fast fashion », dont *Shein* est devenue le symbole. Pour une mode vraiment durable et responsable, il est grand temps de changer de modèle !

SHEIN : symbole de la « fast fashion »

Un modèle hors normes

Créée en 2008 en Chine sous le nom de *ShinSide*, *Shein*, dont le siège se situe aujourd'hui à Singapour, est longtemps restée méconnue du public européen. Initialement spécialisée dans la vente de robes de mariées, la marque a changé de nom en 2015 et s'est alors tournée vers la « fast fashion ».

En l'espace de dix ans, elle s'est transformée en une plateforme mondiale de vente en ligne, incontournable dans l'industrie de la mode, dont elle a largement redéfini les codes. La marque en ligne indique être présente dans 150 pays, à l'exception notable de la Chine où elle ne livre pas ses produits.

Avec un chiffre d'affaires estimé à 38 milliards de dollars en 2024, la marque est l'une des plus grandes enseignes du secteur¹. Elle injecte chaque année sur le marché des centaines de millions de commandes², un volume sans précédent dans l'histoire de l'industrie du textile.

D'après l'agence de presse *Reuters*³, *Shein* exporte chaque jour 5 000 tonnes de vêtements par avion, soit l'équivalent de 22 millions de t-shirts. Ce qui suffirait, en trois jours, à habiller l'ensemble de la population française. Selon le rapport de durabilité 2024 de *Shein*, l'entreprise a émis 26,2 millions de tonnes de CO₂, soit une hausse de 23,1 % par rapport à 2023, en dépit de ses engagements de réduction de son empreinte carbone.

Dans un rapport publié en mai 2025⁴, l'ONG canadienne *Stand.earth* souligne que si la marque était un pays, « elle serait le 100^{ème} plus gros émetteur de CO₂ au monde, avec une pollution comparable à celle du Liban ». En deux ans, ses émissions directes et indirectes, liées à l'ensemble de sa chaîne de valeur, ont augmenté de plus de 170%.

En France, son implantation s'est faite – conformément à son modèle économique – sans boutique physique, à l'exception de l'ouverture très médiatisée de quelques boutiques éphémères (« *pop up stores* »). Entièrement digitalisée, l'entreprise a réussi à capter l'attention d'une clientèle jeune et connectée, séduite par des

prix extrêmement bas, mais néanmoins soumise sans le savoir à une « *expérience utilisateur* » conçue pour générer des achats compulsifs.

Dans notre pays, le chiffre d'affaires de la marque était évalué à 1,64 milliard d'euros en 2023. Selon une étude menée par l'application de shopping *Joko*, fondée sur les données bancaires anonymisées de 700 000 personnes, *Shein* est devenue en 2024 l'enseigne « où les français dépensent le plus », avec une hausse de 58% de ses ventes. La même année, près d'un quart des colis acheminés par *La Poste* provenaient des ventes de *Temu*, l'autre grande plateforme chinoise de vente en ligne, et de *Shein*⁵.

L'ONG *Les Amis de la Terre* évalue, de façon prudente, à plus de 470 000 le nombre de références permanentes sur la plateforme. À titre de comparaison, le catalogue disponible en temps réel de la marque *H&M* se situerait autour de 30 000 articles, un volume qui illustre bien que la surproduction est devenue la norme dans le secteur. En moyenne, 7 000 nouveaux articles sont proposés quotidiennement sur le site de *Shein*, qui présente jusqu'à 50 000 nouveautés certains jours⁶.

Les articles sont expédiés directement depuis la Chine, avec une politique de retour gratuit. Les produits retournés sont renvoyés en Chine ou stockés temporairement dans des entrepôts européens, en Italie et en Pologne, en attendant d'être remis en circulation. Avec une moyenne de 13 € par article pour les femmes, la plateforme tient ses promesses : rendre la mode jetable plus accessible que jamais. D'ailleurs, 75% de sa clientèle a déclaré porter les vêtements achetés seulement une dizaine de fois en moyenne⁷.

Production à la demande

Shein réagit en temps réel aux tendances de la mode. L'entreprise passe d'abord de petites commandes « tests » auprès de fournisseurs, généralement en dessous de 200 articles. Ses algorithmes, dopés à l'intelligence artificielle, évaluent la demande, puis une production plus massive est lancée pour les articles populaires, quasi instantanément.

Plutôt que de stocker ses produits localement, l'entreprise expédie chaque colis directement depuis la Chine vers ses client-es, contournant les circuits classiques et profitant des exemptions de droits de

douane accordées aux envois dits de « faible valeur », notamment sur le marché européen, où ils sont fixés à moins de 150 €.

Ce modèle limite les invendus et réduit les stocks, donc les coûts de stockage. Là où les enseignes traditionnelles doivent prévoir les tendances à l'avance, *Shein* impose un nouveau rythme, rapide et ajustable à la demande.



« Fast fashion » et surproduction

“ La surproduction désigne un système dans lequel les niveaux de production d'un type de bien dépassent les besoins et épuisent les ressources planétaires.

L'industrie de la mode en constitue une parfaite illustration. Chaque année, 100 milliards de vêtements sont produits, mais la moitié d'entre eux finissent inutilisés dans nos placards. Or, cette production représente chaque année 4 à 10% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde ! On n'a plus besoin de vêtements mais on en a toujours envie... et on s'en lasse toujours plus vite, au rythme de « tendances » toujours plus volatiles.

Apparue dans les années 90, la « fast fashion » (ou « mode rapide ») désigne cette accélération de la mode, pour vendre toujours plus. Une vingtaine d'années plus tard, au moment où l'on pensait que ce modèle avait atteint ses limites, le succès mondial de *Shein* est venu lui imprimer une nouvelle accélération.

La marque, qui ne figurait pas dans le « top 10 » des plus gros vendeurs en France en 2022, est probablement aujourd'hui celle qui écoule le plus de vêtements et d'accessoires de mode. Bien que ses données de mise en marché ne soient pas publiques, elle a enregistré un chiffre d'affaires de 1,64 milliards d'euros en France en 2023, au même niveau que *Zara* dont le prix des produits est pourtant plus élevé.

Le résultat est là : en 2024, les quantités de produits textiles vendus en France ont atteint un record historique avec 3,5 milliards de produits vendus, soit 51 par habitant·e. Pour respecter l'Accord de Paris et limiter le ré-

chauffement climatique à 1,5°C, on estime qu'il faudrait diviser ce chiffre par 9, avec au maximum 5 vêtements neufs achetés par habitant·e chaque année.

Nous sommes bien loin de cet objectif, en raison du succès de ce qu'on nomme parfois « l'ultra fast fashion », qui représente 72% de la hausse des ventes entre 2023 et 2024 (+100 millions d'unités).

L'impact environnemental désastreux de *Shein* augmente ainsi de manière exponentielle, avec 16,7 millions de tonnes de CO² émis en 2024 contre 9,17 en 2023.

Si *Shein* n'est que l'aboutissement actuel d'un système d'optimisation et d'accélération de la production au détriment de la société et de l'environnement, l'arrivée de l'enseigne constitue bien un point de rupture qui ne peut laisser indifférent. Jamais l'industrie de la mode n'avait poussé les curseurs de la surproduction à de tels niveaux, à tel point qu'un consensus semble émerger sur le besoin de réguler ces pratiques.

Il ne faut cependant pas se tromper de périmètre. Si réguler les pratiques de *Shein* est essentiel, il ne s'agit pas de s'arrêter à la marque chinoise mais bien de fournir un cadre pour l'ensemble du secteur afin d'éviter l'apparition d'autres modèles tout aussi polluants et de permettre l'émergence d'une mode durable.”

Pierre Condamine, chargé de campagne contre la surproduction, *Les Amis de la Terre*

Une stratégie « durable »... vraiment ?

La stratégie de communication de la marque est pour le moins audacieuse... Ainsi, loin de contribuer à la surproduction, ce modèle représenterait selon elle une solution contre le gaspillage ! Et l'absence de collections saisonnières excluerait *Shein* du secteur de la « fast fashion » (la « mode rapide »).

« Cette idée de surproduction et d'accélération ne nous représente pas », déclarait en 2024⁸ Marion Bouchut, directrice de la communication de *Shein* en Europe. Ces affirmations sont trompeuses et masquent la réalité d'un système qui repose sur une surproduction massive.

Shein doit son succès à un renouvellement permanent de l'offre, fondé sur l'obsolescence émotionnelle : il s'agit de pousser les consommateur·rices à ne plus désirer les vêtements achetés la veille, en leur présentant sans cesse des nouveautés. À cela s'ajoute la faible qualité des produits qui limite leur durée de vie, la politique de

retours gratuits qui encourage la surconsommation, et le recours à l'intelligence artificielle, qui génère un flux ininterrompu de modèles tout en puisant dans les ressources naturelles à un rythme insoutenable.

Cette organisation est, par essence, incompatible avec toute prétention de durabilité.

Aujourd'hui, alors que l'Union européenne et les États-Unis durcissent leurs cadres réglementaires, le modèle de la marque montre ses premières failles. Pour autant, ces mesures relèvent souvent davantage de préoccupations géopolitiques et commerciales que d'une volonté réelle de lutter contre les abus structurels du secteur. Si *Shein* a pu prospérer dans un vide réglementaire, il devient désormais indispensable de réguler l'ensemble de l'industrie pour endiguer durablement les abus.

Dans les villages urbains de Guangzhou

Au cœur de l'empire de la mode ultra-rapide développé par *Shein* se trouvent les villages urbains de Guangzhou⁹. Nés de l'explosion urbaine des années 1990-2000, ces anciens hameaux ruraux, avalés par l'expansion rapide de la ville mais jamais pleinement intégrés, accueillent aujourd'hui une main-d'œuvre migrante sous-payée et surexploitée. Ils offrent un toit provisoire et précaire aux ouvriers et ouvrières dans une région marquée par les inégalités sociales et économiques.

Depuis les années 90, ces zones sont devenues des pôles stratégiques de l'industrie du textile, et depuis, continuent à fournir à des marques comme *Shein* l'espace physique et économique qui alimente en ressources humaines leur modèle de production à la demande.

La métropole de Guangzhou compte aujourd'hui 139 « villages » de ce type. Chacun tend à se spécialiser dans un secteur de production précis. Cependant, ces villages sont régulièrement critiqués pour les risques qu'ils posent en matière de sécurité, en raison de leur densité extrême. Le tissu urbain est en effet composé



de bâtiments entassés les uns sur les autres, de réseaux de plomberie et d'électricité non conformes aux normes de sécurité, d'ateliers improvisés, de commerces ambulants, et de ruelles étroites et mal éclairées.

Surnommés « *bâtiments poignée de main* » tant leur proximité est extrême, ces quartiers sont de véritables labyrinthes d'immeubles exigus, où les lieux de vie et de travail se confondent. Certains appartements sont reconvertis en ateliers clandestins de fabrication textile, souvent anonymes et sans existence légale, où les machines tournent nuit et jour. Les cuisines y sont rares, les mesures de prévention et d'évacuation en cas d'incendie quasi inexistantes, et les réglementations officielles peu appliquées.

Ces logements insalubres et indignes sont pourtant l'unique refuge possible pour des milliers d'ouvriers et d'ouvrières. Pour un loyer de 45 à 70 € par mois – environ un tiers du prix standard à Guangzhou – ces habitations sont la seule option de celles et ceux qui fabriquent les vêtements bon marché du monde entier.

Ces villages forment un écosystème précaire mais terriblement efficace où se mêlent travail, logement de fortune et vie de débrouille. Des gargotes permettent aux travailleur·ses, souvent sans cuisine ou trop épuisé·es pour cuisiner, de se nourrir à moindre coût. Les rues sont bordées de minuscules échoppes et ateliers, qui fournissent tout le nécessaire pour « tenir ».

Le renouvellement constant de la population empêche l'émergence de communautés stables et la construction de liens sociaux durables. Dans ces ruelles étroites qui sillonnent des quartiers entiers, se trouvent les rouages d'une logistique décentralisée, ultra complexe, capable de répondre instantanément aux fluctuations de la demande du monde entier.

Misère, ségrégation urbaine, inégalités sociales et économiques, sont les principales caractéristiques de ces « villages », au cœur du succès mondial de *Shein*.

Une main-d'œuvre temporaire « jetable »



Des personnes cherchent du travail à Kangle, avec des pancartes.

Sans elles et eux, l'essor économique chinois n'aurait pas été possible. Venue des régions rurales du Hubei, du Jiangxi ou du Fujian, la main-d'œuvre migrante afflue vers les villes du sud-est comme Guangzhou, dans l'espoir d'y trouver du travail.

Sans permis de résidence en ville (le fameux « hukou »), ces personnes, parfois mineures, sont exclues des protections sociales les plus élémentaires et ne bénéficient pas des mêmes opportunités que les personnes issues de la ville.

En l'absence de diplômes reconnus et de droits urbains, les emplois stables et mieux rémunérés leur sont inaccessibles. Leur statut temporaire et informel dans la ville conditionne leur quotidien et compromet toute perspective d'avenir.

Ils et elles forment une réserve de main-d'œuvre jetable, prise au piège de la misère, mobilisée en fonction des besoins puis repoussée à la périphérie ou renvoyée dans les campagnes. Leur rôle ? Absorber les pics de production du système puis disparaître quand la demande retombe.

Kangle : un village-usine

Coincé entre les tours de Guangzhou et le gigantesque marché textile de Zhongda, le village urbain de Kangle concentre plus de 100 000 habitant·es sur à peine un kilomètre carré, qui travaillent pour la plupart dans l'habillement.

Véritable moteur de la mode rapide, Kangle est indispensable aux marques de la « fast fashion ». Son réseau dense de centaines de petits ateliers, qui sous-traitent pour les sous-traitants, permet de produire des vêtements à un rythme soutenu. Coupe, couture, emballage et expédition : tout cela ne demande que quelques jours. Mais à quel prix ?

À Kangle, la recherche d'emploi est incessante. Dans la rue et sur les marchés de recrutement, devant les

ateliers où des femmes et des hommes patientent pendant des heures, parfois avec une pancarte signalant leur disponibilité. Et en ligne où les offres circulent dans des groupes de discussion, avec des informations souvent réduites à quelques mots sur le poste, l'adresse et le salaire. Certaines annonces mentionnent un lit sur place, ce qui brouille la frontière entre lieu de travail et lieu de vie et justifie bien souvent des salaires plus bas qu'ailleurs.

Nombre de travailleur·ses à Kangle ont, à un moment ou un autre, travaillé pour un sous-traitant d'une marque de « fast fashion » comme *Shein*, souvent sans même le savoir.

Une production décentralisée

À Kangle, nous avons pu observer que *Shein* s'appuie sur un système de sous-traitance massif, éclaté et quasi incontrôlable. Ce système comporte des centaines d'ateliers, qui vont de structures moyennes employant une cinquantaine de personnes à de minuscules unités installées dans des pièces réaménagées, où travaillent parfois moins de dix personnes.

Ces ateliers, dont beaucoup sont informels, sont concentrés dans un périmètre très restreint. Subissant une concurrence féroce qui fait chuter les salaires et la qualité des produits, ils exécutent des commandes de faible volume, souvent sous-traitées par des ateliers plus grands, avec des marges quasi nulles, en sacrifiant systématiquement les droits humains, la sécurité au travail et la protection sociale.

Quand les usines sous contrat direct avec *Shein* n'arrivent plus à suivre, les commandes excédentaires sont redirigées vers les ateliers informels, contribuant à un système opaque de sous-traitance non déclarée. Officiellement, ces ateliers ne sont pas reconnus par *Shein*. Dans ces micro-structures, les patrons sont

souvent aussi ouvriers : ils produisent et dirigent en même temps. Et quand le carnet de commande se vide, ils redeviennent de simple ouvriers, rémunérés à la pièce.

En somme, la capacité de *Shein* à proposer jusqu'à 50 000 nouveaux articles par jour à prix cassés repose sur l'exploitation systémique d'une main-d'œuvre invisible. Décentralisée, non réglementée, ultra flexible : la chaîne de production de *Shein* semble conçue pour permettre à la marque d'échapper à toute responsabilité. Mais derrière les « prix choc », ce sont des millions d'heures de travail invisibilisé, des corps usés, et des droits bafoués.

Notre enquête

Avec un délai de production variant de 4 à 10 jours entre la conception d'un vêtement ou d'un accessoire et sa mise en vente, *Shein* a redéfini les codes de la mode et imposé une cadence ultra rapide à cette industrie. Mais ce modèle repose sur une pression constante à toutes les étapes de la production : dessin des modèles, approvisionnement en tissu, couture, repassage, conditionnement et expédition.

Notre enquête s'appuie sur des observations de terrain et sur des entretiens avec une cinquantaine de travailleuses et de travailleurs. Une enquêtrice de l'ONG *China Labor Watch* s'est installée à Kangle pendant plus de deux ans afin d'établir des liens de confiance avec les ouvrier·ères et de documenter leur quotidien. En février puis en avril 2025, deux autres personnes se sont fait embaucher dans des ateliers produisant pour *Shein*, ce qui a permis de recueillir de nouveaux témoignages et de compléter les observations de terrain.

Une vingtaine d'ateliers sont concernés par les faits révélés dans cette enquête. Ils ne produisent pas exclusivement pour *Shein* et ne sont ni contractuellement liés à la marque ni officiellement identifiés par celle-ci

comme fournisseurs directs. Ils interviennent ponctuellement, souvent lors de périodes de forte demande.

Selon l'expérience des personnes sur place et les témoignages recueillis, la rémunération à la pièce et l'absence de protection sociale poussent à travailler sans interruption. Les ouvriers et ouvrières, sans contrat pour l'essentiel, décrivent des journées de travail épuisantes, qui se prolongent parfois jusqu'à 3 ou 4 heures du matin.

Notre enquête donne à voir les cadences infernales qui leur sont imposées, l'absence de protection et les violations répétées de leurs droits fondamentaux, pour un quotidien de misère. Elle rappelle que l'exploitation dans les usines n'est ni accidentelle, ni exceptionnelle : c'est une condition indispensable à la réussite économique de la « fast fashion ».

Quatre ans après l'enquête *Trimer pour Shein* de l'ONG *Public Eye*, qui a révélé les méthodes de la marque de « prêt-à-jeter »¹⁰, les violations du droit du travail et les atteintes aux droits humains perdurent, en dépit des engagements affichés par l'entreprise.



Un travailleur trie un tas de vêtements au sol

Travail à la pièce et journées sans fin

Les travailleurs et travailleuses interrogées rapportent être payées à la pièce, selon la complexité de la tâche, pour des montants allant de 0,06 € à 0,27 €. Ils et elles expliquent devoir enchaîner les heures pour atteindre les volumes nécessaires à une rémunération minimale, permettant de survivre.

Le coût de la vie mensuel pour une personne seule à Guangzhou est estimé à environ 4 229 yuans, soit 502 €¹¹, sans logement. À raison de 0,5 yuan par pièce, une ouvrière devrait produire près de 300 pièces par jour pour espérer atteindre ce salaire. Un tel rythme repose sur des sacrifices constants. Mais aucune

rémunération des heures supplémentaires n'est versée : le revenu dépend uniquement du nombre de pièces produites.

Il n'est pas rare que la journée dure plus de 10 heures, parfois 12 heures, voire plus selon les périodes : certaines personnes ont évoqué des journées de 16 heures ! Des ouvrier·ères déclarent pouvoir obtenir un « *bon salaire* », à condition d'y consacrer au minimum 11 heures par jour, six à sept jours sur sept, sans véritable temps de repos - un rythme de travail qui dépasse largement les seuils légaux chinois.



Une ouvrière chargée de fixer des œillets métalliques sur un débardeur dans un atelier de Kangle. Elle explique toucher environ 0,5 yuans, soit 0,06 € par vêtement. Pour obtenir un revenu à peine décent, elle doit assembler plusieurs centaines de pièces par jour.

À cela s'ajoute une grande instabilité des revenus, liée aux variations de la demande des consommateurs et consommatrices. Pendant les pics commerciaux comme le « Black Friday » ou Noël, les commandes affluent, les horaires s'allongent et les journées s'intensifient. Mais une fois la haute saison passée, les salaires chutent et les travailleur-ses, sans contrat pour la plupart, peuvent se retrouver sans travail du jour au lendemain.

Ce cycle accentue leur vulnérabilité : beaucoup disent accepter les cadences infernales des mois de forte activité par anticipation des périodes creuses. La misère est ainsi organisée, au service d'un modèle qui privilégie la vitesse et le profit au détriment des droits humains.

D'autre part, au-delà des fluctuations liées la demande, la production peut également être affectée par des pressions extérieures. En anticipation des droits de douane imposés par l'administration Trump, la production a fortement augmenté à Kangle entre décembre 2024 et février 2025. Durant cette période, de nombreuses personnes ont déclaré avoir travaillé sept jours sur sept, plus de dix heures par jour.

Selon plusieurs témoignages, la direction des ateliers a retenu les salaires pour empêcher les départs : une

pratique alarmante qui pourrait s'apparenter à du travail forcé.

Après l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane, *Shein* a annoncé une hausse de ses prix en avril 2025. La chute des ventes a été immédiate, et les usines qui tournaient à 100 000 pièces par mois, n'en produisaient plus que 60 000, du jour au lendemain. Les petits ateliers de confection ont dû drastiquement réduire leur production, voire cesser leur activité, entraînant une vague de pertes d'emploi. Des travailleur-ses se sont regroupé-e-s par centaines autour des principaux marchés de recrutement dans l'espoir de retrouver rapidement du travail.

Les cadences intenable, les salaires à la pièce, les objectifs de rentabilité irréalistes : ces conditions ne sont pas des exceptions dans les ateliers informels qui alimentent *Shein*, mais la norme. La « fast fashion » prospère, non pas malgré les violations des droits, mais bien grâce à celles-ci.

Tenter de définir la « fast fashion » sans s'attarder sur les réalités des conditions de travail et des salaires, c'est légitimer l'exploitation sur laquelle elle repose. Et toute tentative de régulation qui fait l'impasse sur cette dimension est, d'avance, vouée à l'échec.



Marché de recrutement après l'annonce des droits de douane aux USA qui a provoqué la chute de production dans les ateliers, 27 avril 2025

Les femmes en première ligne

C'est une histoire vieille comme le monde : les femmes sont les premières victimes de la misère et de l'exploitation. Pourtant majoritaires sur les chaînes de production, elles sont cantonnées aux postes les plus précaires et les moins rémunérés tandis que les hommes conservent un accès privilégié aux postes valorisés. À cela s'ajoute le poids des rôles sociaux qui leur sont traditionnellement assignés (garde des enfants, entretien de la maison...) et qui réduisent leurs chances d'accéder à de meilleurs emplois.

Les entretiens menés dans le cadre de cette enquête révèlent que, dans certains ateliers produisant pour *Shein* ou ses fournisseurs, la répartition des tâches est genrée. Les hommes sont affectés aux opérations techniques et automatisées, comme la découpe électrique ou le travail sur de grandes tables de travail, tandis que les femmes sont reléguées à des fonctions considérées comme secondaires, telles que le tri des tissus.

Mais ce qui nous a le plus alarmé dans le cadre de cette enquête, c'est la pratique du travail non rémunéré des femmes dans les ateliers, rapportée par plusieurs personnes. Certaines usines semblent en effet privilégier le recrutement de couples, considérés comme une seule entité. Cette organisation du travail, bien qu'informelle, serait profondément ancrée : les hommes accompagnés de leur conjointe sont recrutés en priorité, car ils sont accompagnés d'une main-d'œuvre supplémentaire gratuite et sans statut.

D'autre part, des ouvrières ont rapporté des violences sexistes et sexuelles dans les ateliers, en particulier des violences verbales. C'est l'un des effets délétères

de la fragmentation extrême de la production : contrairement aux grandes usines, où les normes sociales et environnementales sont parfois – bien que difficilement – appliquées, les petits ateliers dispersés et les chaînes de sous-traitance informelle échappent à tout contrôle. Sans contrat, sans procédure de plainte ni mécanismes de protection, les travailleuses se sentent impuissantes face aux abus, livrées à un environnement de travail violent et sans recours.

C'est précisément pour cette raison qu'ActionAid France, dans son plaidoyer en faveur de la régulation des multinationales, défend la prise en compte des structures les plus petites dans les chaînes de responsabilité des entreprises¹².

Il s'agit d'un enjeu féministe central : ce sont dans ces ateliers, en bout de chaîne que se concentre une main-d'œuvre majoritairement féminine, surexploitée et privée de droits. Dans ces espaces dépourvus de mécanismes de protection, les violences de genre représentent des outils de contrôle et d'intimidation systémiques.

Enfin, en Chine comme ailleurs, les normes sociales de genre continuent d'assigner la responsabilité principale des enfants aux mères. Or, celles qui ne disposent pas du « permis de résidence urbain » ne peuvent scolariser leurs enfants.

Faute de solutions de garde accessibles et face aux journées à rallonge, beaucoup d'ouvrières témoignent du tiraillement permanent entre leur rôle de mère et celui de soutien économique au foyer. Certaines n'ont d'autre recours que d'emmener leurs jeunes enfants avec elles dans les ateliers. Un choix contraint, qui leur



permet de ne pas perdre leur emploi, mais expose leurs enfants à des risques physiques et à l'isolement social.

Dans ces ateliers déjà trop faiblement sécurisés pour les adultes, les enfants jouent à proximité d'équipements industriels à haut risque : machines à coudre, fers à repasser, produits chimiques et particules toxiques, dans un environnement saturé de fibres synthétiques. D'après le rapport de durabilité de *Shein* en 2023, 76 % des vêtements sont en effet composés de polyester¹³.

D'autres mères confient leurs enfants à des membres de la famille vivant à la campagne d'où elles sont originaires, loin de leur « village urbain ». Ce phénomène n'est pas rare en Chine, où « les enfants laissés derrière » sont souvent privé·e·s de soins adéquats et de suivi éducatif adapté. Une telle organisation les expose à un isolement social profond et à un risque accru de maltraitance.

Mais les travailleuses migrantes et leurs familles n'ont pas le choix. Elles sont prises dans les rouages d'un modèle économique mondialisé qui repose sur leur exploitation.

Enfin, dans le cadre de cette enquête, le *China Labor Watch* a également recueilli le témoignage d'une ouvrière affirmant avoir commencé à travailler à l'âge de 15 ans dans un atelier approvisionnant *Shein*. Cette déclaration vient corroborer les éléments publiés par *Public Eye* en 2024 sur la présence de travail d'enfants dans les ateliers informels¹⁴. Dans ces structures en bout de chaîne, hors de tout contrôle, il est extrêmement difficile d'identifier et encore plus de réguler le recours au travail des enfants.



Des enfants jouent dans un atelier à Kangle

Santé, sécurité et protection sociale

Dans de nombreux petits ateliers, les prix bas imposés par les marques de « fast fashion » comme *Shein* ont des conséquences pour la santé et la sécurité des ouvrier·ères. Contrairement aux fournisseurs de plus grande taille, ces ateliers échappent facilement à tout encadrement réglementaire, et leurs marges extrêmement réduites ne leur permettent pas de respecter les normes minimales en matière de droit du travail.

Les travailleurs et travailleuses interrogées dans le cadre de ce rapport ont signalé l'absence d'équipements de protection individuelle tels que des masques, dans des environnements où les microparticules synthétiques sont omniprésentes. Une telle exposition, répétée jour après jour, les expose à de graves problèmes de santé¹⁵, d'autant plus qu'aucun suivi médical n'est assuré.

Déjà en 2021, l'association *Public Eye* révélait des failles graves en matière de sécurité incendie dans les ateliers informels. Nos observations montrent que ces failles persistent : dans les ateliers de l'enquête, les issues de secours ne sont pas indiquées et aucun plan d'évacuation d'urgence n'est affiché.

Dans ces espaces dépourvus de dispositifs de prévention des incendies, des matériaux hautement inflammables tels que les tissus, les cartons, et les

solvants sont stockés sans précaution. Les postes de travail sont encombrés, et les passages beaucoup trop étroits pour permettre une évacuation rapide. Autant de conditions qui rendent tout départ de feu potentiellement dramatique.

Le tout se situant, rappelons-le, dans des quartiers surpeuplés et dans des bâtiments vétustes, non conformes aux normes de sécurité, qui ne sont pas prévus pour accueillir une activité industrielle...

Sans équipements ni dispositifs de prévention des risques pour leur sécurité et pour leur santé, les travailleur·euses migrant·e-s sont également exclu·e-s des systèmes de protection sociale de base. Ils et elles n'ont pas accès au système de soins publics, leurs enfants non plus.

« *Un simple coup dur, une maladie suffirait à me faire basculer moi et ma famille dans l'endettement* » rapporte un travailleur rencontré. Beaucoup affirment renoncer aux soins ou continuer à travailler après des accidents, faute de pouvoir en assumer les coûts. Sans couverture sociale, il leur est impossible d'exiger une indemnisation ou de demander des comptes à leur employeur.

D'où vient le coton ?

La région autonome du Xinjiang, à l'extrême ouest de la Chine, est le principal territoire où vit la population ouïghoure. Elle joue un rôle central dans l'économie chinoise du textile, puisqu'elle fournit plus de 80 % du coton produit dans le pays et 20% de la production mondiale.

Or, le Xinjiang est depuis plusieurs années le théâtre de violations massives et systématiques des droits humains, documentées par des ONG, des journalistes et des expert·es indépendant·es : travail forcé, internements de masse, et surveillance généralisée y sont des pratiques établies.

Face à l'ampleur des preuves, les autorités états-uniennes considèrent par défaut que tout produit fabriqué dans la région est issu du travail forcé des Ouïghour·es. Selon l'ONG *End Uyghur Forced Labour*, un vêtement en coton sur cinq dans le monde serait lié au travail forcé des Ouïghour·es.

Shein entretient des partenariats avec plusieurs parcs industriels et logistiques, notamment celui de *Guangqing Textile*, avec lequel la marque a signé un accord de coopération stratégique en novembre 2023. Mais derrière cet accord pourrait se profiler un enjeu potentiellement plus sensible : l'intégration progressive du coton du Xinjiang dans l'ensemble des ateliers du Guangdong, accélérant son intégration dans les chaînes de valeur mondialisées.

Nos recherches, basées sur la veille médiatique du *China Labor Watch* et sur le travail de l'ONG *Stop Uyghur Genocide*, révèlent un risque crédible que des textiles produits suite à cet accord incluent des matières premières originaires du Xinjiang, en particulier lorsqu'ils ne sont pas destinés aux États-Unis.

SHEIN investit dans le coton chinois

En août 2023, les responsables du gouvernement de la province du Guangdong et de la région autonome ouïghoure du Xinjiang ont signé un accord de coopération pour intégrer la production de coton du Xinjiang dans la filière textile du Guangdong¹⁶.

Le parc textile de Guangqing¹⁷ y occupe une place centrale. Il est présenté non seulement comme une zone industrielle, mais comme un « paradis industriel du Guangdong » et une « *base intelligente de production de fast fashion* ».

Le projet prévoit un schéma de production circulaire : une conception dans le Guangdong, la production délocalisée au Xinjiang, puis la commercialisation à nouveau assurée dans le Guangdong. Selon la presse, plus de 120 entreprises du secteur du coton et du textile, dont plusieurs basées au Xinjiang, se sont engagées à participer au développement du parc.

La partie logistique et distribution de cette chaîne d'approvisionnement est confiée à la *Guangzhou North Zhongda Fashion Technology City*, avec pour objectif affiché de réduire les coûts de stockage, de transport

et de commercialisation du coton produit à Xinjiang. Ce jour-là, au moins cinq entreprises du Xinjiang intègrent le projet de « *marché hors ligne* » en cours d'installation dans la zone logistique de Guangzhou.

En novembre 2023, l'inauguration officielle du parc industriel de Guangqing est marquée par la signature d'un accord de coopération stratégique avec *Shein*, présentée comme un moteur d'innovation dans l'industrie¹⁸. Cet accord fait de *Shein* un partenaire clé du développement du parc, la marque s'engageant à y apporter sa notoriété, des capitaux, des technologies ainsi que son expertise en matière de chaîne d'approvisionnement. L'objectif affiché : moderniser la production textile, en appliquant notamment le modèle de *Shein* de production à la demande.

« *SHEIN et Guangqing Textile présentent une grande compatibilité dans leurs types d'industries et leurs objectifs de développement. Nous sommes confiants de pouvoir, grâce à une coopération approfondie, favoriser l'essor d'un cluster industriel prospère et mutuellement bénéfique* » déclare l'un des porte-parole de la marque à cette occasion.

Selon une recherche commandée par *Stop Uyghur Genocide*, il est très probable que le parc ait reçu des investissements et un soutien financier de la part de la marque. Celle-ci s'est par ailleurs engagée à soutenir l'innovation, à contribuer au développement de pôles industriels dédiés et à renforcer l'emploi tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, de la production à la vente en ligne.

En mars 2024, *Shein* organise un événement de promotion des investissements dans le parc textile de Guangqing¹⁹, en présence de responsables locaux. L'objectif : convaincre les fabricants de vêtements de rejoindre son réseau. Les entreprises auraient été incitées à rejoindre à la fois le parc industriel et

la plateforme en ligne de *Shein*, reflétant le modèle économique hybride de la marque, qui permet aux fabricants à la fois d'intégrer sa chaîne d'approvisionnement par le biais de la sous-traitance ou de vendre directement leurs produits via sa plateforme.

En mai 2024, quatre entreprises du Xinjiang, dont certaines sont sanctionnées par les autorités américaines au titre de l'Uyghur Forced Labor Prevention Act (UFLPA) en raison de leurs liens présumés avec le travail forcé, ont signé un accord pour s'installer dans le *Guangzhou North Zhongda Fashion Technology City*.

Vêtements issus du travail forcé : un vrai risque

Ces éléments suggèrent que *Shein* aurait pu avoir connaissance du fait qu'elle investissait et promouvait un parc conçu pour intégrer le coton du Xinjiang dans les chaînes textiles mondiales.

Il existe un risque tangible que des produits issus du coton de la région aient rejoint la chaîne d'approvisionnement de *Shein*, soit via un approvisionnement direct, soit par le biais de fournisseurs tiers opérant dans le parc. Ce lien ne pourrait être confirmé ou écarté sans des mesures de traçabilité et un plan de vigilance l'entreprise.

Shein affirme interdire l'usage de produits originaires du Xinjiang pour des vêtements à destination des États-Unis, et exiger de ses fabricants de ne s'approvisionner qu'en coton provenant de régions autorisées et conformes aux lois en vigueur.

La marque reconnaît cependant que 1,3% du coton employé pour le marché états-unien provient de sources non approuvées, potentiellement de régions comme le Xinjiang. Interrogée sur un éventuel approvisionnement dans la région, elle se contente cependant de fournir une liste des districts administratifs où se trouvent ses fournisseurs directs.

Elle affirme par ailleurs « *ne pas interdire l'usage de coton chinois* » tant que cela « *ne contrevient pas aux lois et réglementations des juridictions où elle opère* ». Or, ni l'Union européenne ni la France n'interdisent, à ce jour, les importations en provenance du Xinjiang. Aucune mesure équivalente au *Uyghur Forced Labor Prevention Act* n'est en vigueur.

La directive européenne sur le devoir de vigilance, qui aurait pu permettre d'encadrer ces pratiques, a été considérablement affaiblie sous la pression des lobbies économiques et de certains États membres, dont la France²⁰. Faute de cadre contraignant à l'échelle européenne, la responsabilité de la régulation repose essentiellement sur les législations nationales. En France, malgré une loi sur le devoir de vigilance en vigueur depuis 2017, les mécanismes de contrôle et de sanction restent faibles et rarement appliqués.

Outre le coton, un enjeu annexe, encore peu documenté, concerne l'usage potentiel par la « fast fashion » de textiles comme la viscose ou le polyester en provenance du Xinjiang. En effet, la région produit environ 20 % de la viscose chinoise et s'est imposée comme une base majeure de production de fibres synthétiques.

En France, bientôt une loi ?

Le 10 juin 2025, après plus d'un an de débat, le Sénat a adopté une version largement amendée de la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile²¹. Porté initialement par l'Assemblée nationale comme un texte pionnier capable d'engager une véritable transition du secteur, le texte a été progressivement vidé de sa substance et recentré sur un seul objectif : faire barrage aux marques chinoises *Shein* et *Temu*.

La version votée par le Sénat n'est pas complètement dépourvue d'intérêt. Elle introduit des éléments de définition de la « fast fashion » et maintient le système de primes et de pénalités à destination des acteurs de l'industrie. Mais ces avancées restent circonscrites à un segment du marché, sans ambition de transformation systémique. Le texte ne s'attaque pas aux logiques économiques dominantes qui font de la production textile l'un des secteurs les plus polluants au monde, responsable d'environ 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre²² et de nombreuses violations des droits des travailleurs.

À l'origine, la proposition de loi adoptée en mars 2024 portait l'espoir d'un changement structurel... Sous la pression de l'industrie textile française, soucieuse de préserver ses intérêts, le texte voté au Sénat s'est finalement focalisé sur la seule « mode ultra express », définie comme la vente exclusivement en ligne de vêtements à prix cassés, renouvelés à un rythme effréné. Cette définition exclut la majorité des enseignes traditionnelles de « fast fashion », dont les pratiques sont pourtant comparables à celles de *Shein*.

En effet, des marques comme *Kiabi*, *Primark*, ou encore *Decathlon*, récemment épinglée par le média *Disclose*²³, n'échappent pas aux logiques de surproduction, d'absence de transparence et de « dumping social »²⁴. La marque *Camaïeu*, par exemple, dont les étiquettes ont été retrouvées au milieu des décombres de l'immeuble du Rana Plaza, qui s'est effondré en 2013 au Bangladesh sur des milliers d'ouvrières et d'ouvriers textiles, a été citée en modèle de l'industrie par la rapporteuse de la loi Sylvie Valente Le Hir²⁵, qui expliquait sa fermeture par l'avènement de *Shein*.

En réduisant le périmètre d'action de la loi à la seule « mode ultra express », le législateur donne l'illusion que le reste du secteur serait vertueux. C'est une erreur de diagnostic. Le problème n'est pas seulement l'accélération du rythme de production, mais l'ensemble du système de production textile mondialisé, structuré autour de la recherche du coût le plus bas au détriment des droits humains et de l'environnement.

Avec à peine 3 % des ventes en France, *Shein* est un symptôme, pas la cause profonde du problème. Or, en exonérant *de facto* les marques européennes de toute obligation sérieuse de transformation, la loi pourrait renforcer leur position concurrentielle sans les contraindre à revoir leurs pratiques.

La restriction du champ d'application du projet de loi s'explique aussi par un contexte international en mutation. Aux États-Unis, la fin du régime de « minimis loophole », qui permettait à *Shein* d'exporter sans taxe des millions de colis de moins de 800 dollars par jour, a bouleversé le modèle économique de l'enseigne. L'imposition récente d'une taxe sur ces petits envois a entraîné une baisse immédiate de ses ventes, contraignant *Shein* à se redéployer en Europe, où les colis de moins de 150 euros restent exonérés de droits de douane. Cette exonération prendra fin en principe en 2026, sous l'impulsion de la Commission européenne. En attendant, l'Europe représente un marché de repli stratégique majeur.

Entre 2024 et 2025, le débat autour de la loi a glissé d'une réflexion ouverte sur les responsabilités environnementales et sociales de l'industrie textile vers une lecture de plus en plus géopolitique, centrée sur ce que les responsables politiques ont régulièrement appelé « la menace chinoise ». L'espace initial de discussion, dans lequel les ONG pouvaient interroger les fondements même du modèle de la « fast fashion », ses impacts écologiques et son empreinte sociale, a peu à peu été capté par des logiques géopolitiques couplées à des intérêts économiques.

La sémantique utilisée dans les débats parlementaires et dans les médias en amont du vote du Sénat est révélatrice : *Shein* est systématiquement qualifiée

« Fast fashion » et seconde main

“ Depuis plusieurs années, la filière textile traverse une crise profonde et systémique. Qu'il s'agisse de l'échelle locale, nationale ou internationale, notre modèle de production et de consommation vacille. Poussé à l'extrême, sans limites ni mécanismes de contrôle efficaces, ce système prospère en l'absence d'un cadre légal strict, sacrifiant les droits humains, détruisant l'environnement et fragilisant l'ensemble des acteurs de la filière. La « fast fashion » génère des volumes de vêtements tels qu'ils dépassent désormais toute capacité de réemploi. L'arrêt progressif de la collecte textile en témoigne : ce qui paraissait hier encore une évidence, donner ses vêtements, soutenir une économie solidaire, préserver des emplois locaux, s'effondre sous nos yeux.

À un bout de la chaîne, des conditions de travail indignes, une opacité totale et des cadences intenable ; de l'autre côté, une gestion de la fin de vie des vêtements devenue ingérable : débouchés inexistant, des déchets qui s'accumulent et une filière saturée...

Le textile n'est pas un déchet comme un autre. Il est matière sociale, humaine et environnementale. Ce sont des visages, des compétences et des engagements locaux qui disparaissent dans l'angle mort des décisions nationales et européennes, alors même que ce système perdure grâce à la violation systématique des droits humains dans les usines de fabrication.

Le système est à bout de souffle.

Face à cette impasse, une réponse collective est indispensable. Ni les collectivités locales et nationales ni les structures associatives ne peuvent, seules, pallier les failles d'un modèle

global. Il devient urgent de repenser la chaîne de valeur dans son ensemble : relocaliser la gestion, encourager une économie circulaire ancrée dans les territoires, articuler les enjeux sociaux, environnementaux et économiques à chaque niveau. Il appartient à l'État de revoir sa feuille de route, à Refashion d'assumer pleinement ses responsabilités, et aux marques de respecter leurs engagements sans compromettre les droits fondamentaux.

Cette responsabilité est partagée. La reconstruction d'un système textile plus juste, plus durable et plus respectueux des personnes comme de l'environnement ne pourra se faire que par une action conjointe : des institutions, des acteurs économiques et des citoyen·nes. C'est dans cette articulation entre les échelles - locale, nationale et internationale - que pourra émerger un nouveau modèle, à la hauteur des défis.

”
Camille AMAND, directrice
de *Monde Solidaire* (association de solidarité
et de réemploi solidaire) et présidente
d'*ActionAid France*



**Manifestation de la coalition Stop Fast Fashion
le 14 mars 2025 devant le Sénat**

de « géant chinois » et son modèle décrit comme « une invasion », « une menace », ou encore « une submersion ». Sylvie Valente le Hir, rapporteuse de la loi, a martelé durant ses interventions publiques qu'il fallait cibler « les géants chinois qui envahissent nos territoires »²⁶.

Ces termes connotés contribuent à entretenir des représentations stigmatisantes, où le problème serait

d'abord « chinois » avant d'être systémique. Leur usage s'est accompagné d'un recentrage préoccupant de la loi : plutôt que de construire une régulation ambitieuse, pensée pour transformer en profondeur le secteur textile, celle-ci semble avoir été réduite à un instrument de défense commerciale.

Une cécité persistante aux droits humains

Surtout, cette proposition de loi reste aveugle à l'enjeu fondamental des droits humains, qui se situe au cœur des chaînes de production. En effet, derrière les prix cassés et les collections sans fin se cachent des réalités communes à l'ensemble de l'industrie : salaires indignes, journées de travail interminables, pressions à la productivité, violences de genre, entraves à la liberté syndicale, etc.

Ces violations systémiques des droits fondamentaux sont les fondements actuels de l'industrie de la mode, qu'elle soit « rapide », « ultra rapide », ou même « ultra express ».

En choisissant de se concentrer exclusivement sur les enjeux environnementaux, dans une approche d'ailleurs largement cosmétique, et sur la défense des marques européennes, la proposition de loi passe à côté de l'essentiel. Elle ignore délibérément des atteintes massives aux droits humains, et valide la grande majorité de l'industrie dans ses pratiques en

ne désignant que *Shein* et *Temu* comme des « mauvais élèves ».

La coalition *Stop Fast Fashion*, dont ActionAid France fait partie, appelle les parlementaires à rééquilibrer la loi lors de la commission mixte paritaire prévue à la rentrée 2025. Il est encore temps de préciser la définition de la « fast fashion » du point de vue des conditions de travail et des rémunérations, et d'élargir le champ d'application de la loi à l'ensemble du secteur.

Faute de quoi, cette future loi risque de n'être qu'un coup d'épée dans l'eau : un texte paré d'intentions écologiques, mais calibré avant tout pour défendre les intérêts des entreprises européennes, en laissant sciemment perdurer les abus.

Nos demandes

La régulation des activités du secteur textile est urgente pour garantir le respect des droits humains. C'est pourquoi ActionAid France plaide pour un renforcement de la directive européenne sur le devoir de vigilance, et non son affaiblissement au nom de la « compétitivité des entreprises », et pour l'adoption d'une loi qui régule l'ensemble de l'industrie de la mode en imposant le respect des normes internationales du travail.

Nous demandons à SHEIN de :

- renforcer la **transparence** de la chaîne d'approvisionnement : publier la liste complète des fournisseurs et s'assurer que toutes les usines partenaires disposent des autorisations légales pour opérer, en éliminant les pratiques de sous-traitance non autorisée ;
- renforcer le **contrôle** dans les usines : mettre en place un mécanisme d'audit indépendant pour inspecter régulièrement les ateliers des fournisseurs ;
- garantir des **salaires** dignes couvrant les besoins essentiels, interdire la politique de rémunération à la tâche et garantir l'accès aux protections sociales dont une assurance en cas de maladie et d'accidents professionnels ;
- garantir la **sécurité** sur le lieu de travail : fournir les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires, renforcer les mesures de sécurité incendie et assurer des issues de secours visibles et facilement accessibles ;
- **mettre fin aux violences** et discriminations de genre : adopter et faire appliquer une politique interdisant les violences sexistes et sexuelles, avec une définition claire du harcèlement sexuel, des mécanismes de plaintes et des sanctions pour les auteurs ; garantir l'égalité salariale et mettre en place des dispositifs de soutien à la garde d'enfants.

Nos sources

1. D'après des projections internes obtenues par le *Financial Times*, les bénéfices de la marque ont été inférieurs en 2024 à ses prévisions initiales (4,8 milliards de dollars états-uniens) mais sont restés très conséquents (1 milliard de dollars) :
<https://fr.fashionnetwork.com/news/Le-benefice-annuel-de-shein-en-baisse-de-plus-d-un-tiers,1705396.html>
2. Cette estimation est obtenue à partir du chiffre d'affaires annuel de la marque, qui est de 38 milliards de dollars états-uniens (USD) et de la valeur moyenne d'une commande, qui est de 100 USD. Cette valeur moyenne d'une commande a été estimée par le site d'analyse *Grips Intelligence* :
<https://gripsintelligence.com/insights/retailers/shein.com>
Pour évaluer le nombre de pièces mises sur le marché, il faudrait connaître le nombre moyen d'articles par commande, donnée dont nous ne disposons pas.
3. *Reuters* a pu consulter les données de l'agence *Cargo Facts Consulting*, une agence spécialisée dans la logistique aérienne.
4. *Fossil-Free Fashion Scorecard*, Stand.earth, mai 2025 :
<https://stand.earth/fashion/wp-content/uploads/sites/8/2025/05/FFF-Scorecard-2025.pdf>
5. Lire à ce sujet, par exemple, un article paru dans *Libération* le 30 octobre 2024 :
https://www.liberation.fr/economie/22-des-colis-geres-par-la-poste-sont-issus-des-sites-shein-et-temu-20241030_KW6NGA-ZAQJBPPDA7OMUHYJENY/
6. Ces chiffres sont tirés d'un reportage diffusé en janvier 2025 par *France Télévision* : *SHEIN, enquête sur le géant de la fast fashion* :
<https://www.france.tv/slash/shein-enquete-sur-le-geant-de-la-fast-fashion>
7. À consulter à ce sujet :
<https://fashionunited.fr/actualite/retail/shein-consciente-de-son-impact-environnemental-mais-tournee-vers-le-consommateur/2023042831988>
8. Cette citation de Marion Bouchut, « directrice associée aux affaires publiques » de *Shein Europe* est tirée d'un entretien accordé à BFM Business le 29 février 2024 :
<https://www.youtube.com/watch?v=RnwhpiyOc9c>
9. Guangzhou (ou Canton) est la capitale de la province du Guangdong, dans le sud-est de la Chine.
10. *Trimer pour Shein : aux sources de la mode jetable de la génération TikTok*. Public Eye, 2021 :
<https://stories.publiceye.ch/fr/shein/index.html>
11. À consulter à ce sujet :
https://www.numbeo.com/cost-of-living/in/Guangzhou?utm_source=chatgpt.com
12. *Vers une transposition féministe de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises*, ActionAid France, octobre 2024 :
<https://www.actionaid.fr/publications/responsabilite-sociale-des-entreprises/rapport-directive-sur-le-devoir-de-vigilance-pour-une-transposition-feministe>
13. Le rapport de durabilité 2023 de *Shein* est disponible en ligne (en anglais) :
<https://www.sheingroup.com/wp-content/uploads/2024/08/FINAL-SHEIN-2023-Sustainability-and-Social-Impact-Report.pdf>
14. L'ONG suisse *Public Eye* a approfondi en 2023 son enquête sur les conditions de travail chez *Shein* et constaté la présence d'enfants dans les ateliers visités :
<https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/industrie-textile/des-temoignages-recueillis-dans-des-usines-textiles-chinoises-contre-disent-les-belles-promesses-de-shein>
15. À consulter à ce sujet :
https://www.researchgate.net/publication/377271740_Workers_exposure_to_synthetic_textiles_microfibers
16. À consulter à ce sujet :
<https://www.xj.chinanews.com.cn/yuanjiang/2023-08-19/detail-ihcsfruk6283381.shtml?utm>
17. Contraction de Guangzhou et Qingyuan, le nom de Guangqing désigne la zone d'intégration industrielle entre ces deux villes :
<https://www.21jingji.com/article/20231115/herald/b9bfeb5cbd-935244425012f71ac300e0.html>
18. Cet accord est décrit ici :
<https://www.21jingji.com/article/20231115/herald/b9bfeb5cbd-935244425012f71ac300e0.html>
19. À consulter à ce sujet :
<https://archive.is/yCJwS>
20. À consulter à ce sujet :
<https://www.mediapart.fr/journal/international/240125/environnement-travail-force-paris-continue-de-torpiller-le-devoir-de-vigilance-des-entreprises>
21. Lire à ce sujet le communiqué de presse de la coalition française *Stop Fast Fashion* (dont fait partie ActionAid France), publié le 10 juin 2025 :
<https://www.actionaid.fr/publications/loi-contre-la-fast-fashion-il-faut-mieux-faire>
22. À consulter à ce sujet :
United Nation Climate Change <https://unfccc.int/news/un-helps-fashion-industry-shift-to-low-carbon?utm>
23. Lire à ce sujet l'enquête de Disclose, 2025 :
<https://disclose.ngo/fr/article/decatlon-revelations-sur-un-champion-de-l'exploitation>
24. Un rapport d'information de la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union européenne, publié le 25 mai 2000, définit le « dumping social » comme « toute pratique consistant, pour un État ou une entreprise, à violer, à contourner ou à dégrader, de façon plus ou moins délibérée, le droit social en vigueur – qu'il soit national, communautaire ou international – afin d'en tirer un avantage économique, notamment en termes de compétitivité » :
<https://www.assemblee-nationale.fr/europe/rap-info/i2423.pdf>
25. <https://www.youtube.com/watch?v=cpew89u7cGA&t=882s>
26. <https://www.youtube.com/watch?v=Grk-ZUojjuw&t=24s>

ActionAid France

est une association de solidarité internationale, féministe et altermondialiste, qui lutte pour la justice sociale et la justice climatique depuis sa création en 1984, et fait partie depuis 2009 de la fédération internationale ActionAid.

La publication de ce rapport s'inscrit dans notre campagne pour les droits des femmes au travail, en soutien aux travailleuses qui luttent contre l'impunité des multinationales.

ActionAid France fait partie de la *Clean Clothes Campaign* – littéralement la « campagne pour des vêtements propres » : un réseau international d'organisations militant pour le respect des droits des travailleurs et travailleuses du textile.

act:onaid
pour des peuples solidaires



Cette publication a été réalisée en juillet 2025 par ActionAid France, en partenariat avec l'association *China Labor Watch*, basée aux États-Unis, qui a réalisé l'enquête de terrain.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à Anosartor. Son enquête préliminaire a constitué une base précieuse pour l'élaboration de ce rapport. Son travail de terrain indépendant à Guangzhou, entamé dès 2020, a fourni des éléments clés pour comprendre les enjeux présentés.

Nous remercions également Peter et Tom, qui ont mené les enquêtes supplémentaires à Kangle, en février et avril 2025.

Un grand merci enfin à la personne, ayant choisi de rester anonyme, qui a contribué à la section consacrée à l'utilisation du coton du Xinjiang.

Rédaction et coordination : Salma Lamqaddam.

Illustration de couverture : Coline Léauté.

Photos : China Labor Watch.

Relations avec la presse et siège social

Wikivillage - 8 rue de Srebrenica - 75 020 Paris

salma.lamqaddam@actionaid.org

Relations avec les membres, donatrices et donateurs

5 rue de Châtillon - BP 20 912 - 35 009 Rennes Cedex

ecrire@actionaid.org - 06 49 65 39 38

www.actionaid.fr

Facebook
[ActionAidFrance](https://www.facebook.com/ActionAidFrance)

BlueSky
[@actionaidfr.bsky.social](https://bsky.app/profile/actionaidfr.bsky.social)

Instagram
[@ActionAid_fr](https://www.instagram.com/ActionAid_fr)

LinkedIn
[ActionAid France](https://www.linkedin.com/company/actionaid-france)